

## **Acteurs de la copropriété (organisation juridique)**

L'organisation juridique de la copropriété repose sur trois entités dont les rôles sont complémentaires. Le syndicat des copropriétaires regroupe l'ensemble des personnes propriétaires au sein de l'immeuble et prend les décisions concernant l'immeuble. Le syndic de copropriété (professionnel ou bénévole) est chargé d'administrer l'immeuble. Le conseil syndical dont les membres sont élus parmi les copropriétaires assiste et contrôle le syndic.

- Syndicat des copropriétaires
- Syndicat coopératif
- Syndic de copropriété
- Conseil syndical de copropriété

### **Questions – Réponses**

- Comment est rémunéré le syndic de copropriété ?
- Qui peut assister aux réunions du conseil syndical d'une copropriété ?
- Comment changer de syndic de copropriété en fin de mandat ?
- Peut-on mettre fin au mandat en cours d'un syndic de copropriété ?
- Le syndic peut-il imposer une avance de trésorerie aux copropriétaires ?
- Peut-on créer un syndicat secondaire dans un groupe d'immeubles en copropriété ?

Toutes les questions réponses

### **Et aussi...**

- Documents de copropriété
- Budget et charges de copropriété
- Assemblée générale des copropriétaires
- Copropriété en difficulté

### **Pour en savoir plus**

- Dossier relatif aux acteurs de la copropriété

Source : Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil)

## **Comment faire si...**

J'achète un logement



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00